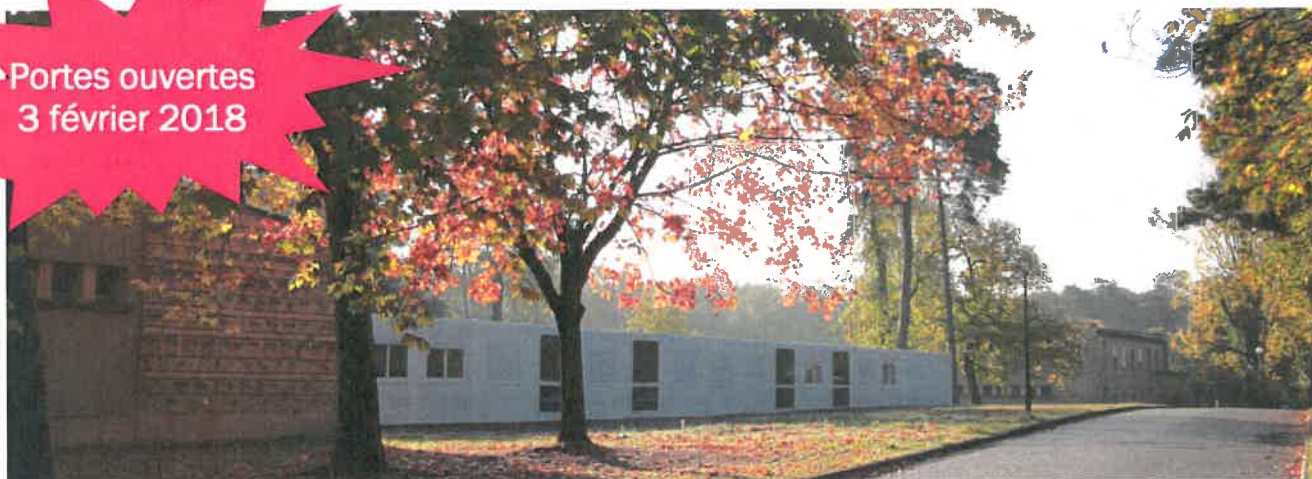


NOTICE

**Ouverture des inscriptions
le 27 novembre 2017 à 10h00**

**Portes ouvertes
3 février 2018**



Le dossier est à déposer ou à retourner à

**Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux
Campus de Formation - IFSI
Site de Bécheville - 1, rue Baptiste Marcet
78130 Les Mureaux**

Clôture des inscriptions le 05 mars 2018

(Le cachet de la poste faisant foi)

ATTENTION

**Seuls les dossiers COMPLETS seront traités
4 Pages + Justificatifs**

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

La profession d'Infirmier(e)

Les principales missions de l'infirmier(e) pourraient se résumer en trois mots : prévenir, guérir et accompagner.

« L'exercice de la profession d'infirmier(e) comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leurs évaluations, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation de la santé » (Art R4311-1 du Code de la Santé Publique).

A son initiative ou sur prescription médicale, l'infirmier(e) coordonne les soins des patients pendant leur hospitalisation, lors de leur sortie et à domicile : préparation et distribution de médicaments, pansements, prélèvements, prise de tension, entretien d'aide, éducation thérapeutique... En étroite collaboration avec le corps médical, il participe à l'information et à l'accompagnement du patient et de son entourage.

De nombreux débouchés et spécialisations s'offrent aux infirmier(e)s quel que soit le lieu d'exercice de son travail (établissements hospitalier ou médico-sociaux, ou libéral) : infirmier(e) anesthésiste, infirmier(e) de bloc opératoire, infirmière puéricultrice...

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I)

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers bénéficie d'un établissement support au projet dynamique, **Le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux.**

Il permet de profiter, pendant la formation, d'un nombre de stages variés, tout comme il permet aux futurs diplômés d'envisager une pratique professionnelle au sein de ses services.

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers fait partie du CAMPUS de formation aux professions de santé et métiers d'aide à la personne.

I - Le CAMPUS de formation

Le CAMPUS de formation dispose de 5 instituts de formation :

- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)
- L'institut de Formation en Ergothérapie
- L'institut de Formation en Psychomotricité
- L'institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

Et en partenariat avec **Buc Ressources** :

- La formation d'Accompagnant Educatif et Social

Il met à disposition des étudiants :

- des logements étudiants,
- un self,
- une crèche,
- un Centre de Ressources Documentaires
- un cadre privilégié : un environnement boisé de 70 hectares), des grandes salles de cours, de pratique, un laboratoire de simulation...



Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

II - La formation à l'I.F.S.I.

L'organisation de la formation en soins infirmiers est réglementée par l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier.

Des épreuves d'admissibilité et d'admission sont organisées chaque année pour un quota de **60 places** (dont 4 PACES et 12 Aides-soignant(e)s).

La durée de la formation est de **3 années, soit 6 semestres équivalent à 4200 heures**, sous forme d'alternance entre enseignements théoriques et cliniques (stages). Un temps est réservé au suivi pédagogique afin de guider l'étudiant dans la construction de son identité professionnelle.

L'IFSI prépare les étudiants à l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier selon la réglementation en vigueur, en partenariat avec l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) où certains cours sont dispensés. Un partenariat universitaire a, en effet, été signé entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan les Mureaux, la Région Ile de France et l'UVSQ pour les étudiants infirmiers leur permettant de suivre à la fois une formation professionnelle et une formation académique. A l'issue de leurs trois années d'études, ils obtiendront à la fois un diplôme d'état et un grade licence universitaire leur ouvrant les portes de nombreux masters.

Les validations sont semestrielles et sont certifiées par une commission d'attribution d'ECTS (European Credits Transfer System). La licence reste conditionnée par l'obtention de la première, deuxième et troisième année soit 180 ECTS.

La formation mise en place s'appuie sur :

- l'autonomie de l'étudiant,
- le développement personnel,
- l'interdisciplinarité,
- l'apprentissage par simulation
- le développement de la recherche,
- la mobilité internationale.

III - Le statut des étudiants en soins infirmiers

Les candidats admis doivent réaliser une double inscription : à l'institut de formation en soins infirmiers et à l'université (UVSQ).

A partir de la deuxième année, les étudiants peuvent réaliser leur formation en alternance chez un employeur (apprentissage). L'apprenti est alors rémunéré le temps de sa formation.

Ils peuvent formuler des demandes d'aide auprès de :

- **Bourse du Conseil Régional d'Ile de France** sous conditions de revenus. Les dossiers sont à constituer après chaque année, au moment de la rentrée, en vue d'être présentés à la Commission Régionale d'Attribution qui se réunit en septembre/octobre. **Le dossier est disponible sur le site du Conseil Régional.**
- **Rémunération de Formation Professionnelle** (Conseil Régional) pour les candidats qui justifient de :
 - 6 mois d'inscription au Pôle Emploi dans la période précédant l'entrée en formation,
 - 3 années d'activité professionnelle à temps plein au moment de l'entrée en formation (des dérogations peuvent être exceptionnellement autorisées).

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

Les candidats peuvent déposer au moment de l'inscription aux épreuves de sélection, un dossier de demande de rémunération de Formation Professionnelle auprès de l'Institut de Formation qui le transmettra.

- **Allocations de Formation Reclassement** sous certaines conditions : s'adresser à Pôle Emploi.
- **Promotion Professionnelle** : les agents des établissements hospitaliers publics peuvent conserver leur traitement durant leur scolarité : s'adresser au Directeur de l'établissement employeur ou au service formation.
- **Congé Individuel de Formation** : s'adresser au service du personnel de l'employeur.
- **Allocation de Logement Social (A.L.S.) et une Allocation Personnalisée au Logement (A.P.L.)** en s'adressant à la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, les dossiers étant à constituer après la rentrée scolaire.

ATTENTION

Certains dossiers de demande de prise en charge doivent être déposés parfois 3 à 6 mois avant le début de la formation, même si les résultats du concours ne sont pas encore connus. Se renseigner auprès de l'organisme concerné.

Les conditions d'inscription aux épreuves de sélection

- Avoir **17 ans au moins** au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection,
et
- Etre titulaire du **Baccalauréat français** ou d'un titre admis en dispense hors territoire français (délivré par l'Etat),
ou
- Etre inscrit en classe de **Terminale** (l'admission aux épreuves de sélection sera alors subordonnée à la réussite au Baccalauréat français),
ou
- Etre titulaire d'un titre ou Diplôme homologué au minimum au **niveau IV**,
ou
- Etre titulaire du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) ou d'un Examen Spécial d'Entrée en Université (ESEU),
ou
- Etre titulaire du **Diplôme Professionnel d'Aide – Soignant(e), du Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture ou du Diplôme Professionnel d'Aide Médico-Psychologique** et justifier de trois années d'exercice professionnel à la date du début des épreuves de sélection,
ou
- Justifier à la date du début des épreuves, d'une **activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale** (d'une durée de 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social, autres que les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, d'Auxiliaire de Puériculture et d'Aide Médico-Psychologique, d'une durée de 5 ans pour les autres candidats). Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional de présélection dans les conditions définies aux articles 5 à 10 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.
ou
- Etre titulaire d'un **Diplôme d'infirmier** ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier **obtenu en dehors d'un état membre de l'Union européenne.**

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

Pour les candidats présentant un handicap

Pour bénéficier de la mesure « tiers-temps » supplémentaire, les candidats doivent joindre leur attestation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou un certificat établi par un médecin de l'éducation nationale au dossier d'inscription.

Les épreuves de sélection

Si vous n'avez pas reçu votre convocation une semaine avant l'écrit, vous devez IMPÉRATIVEMENT contacter l'I.F.S.I.

NB : Afin de contrôler l'identité et l'absence de système permettant la communication, lors des épreuves de sélection, **tout couvre-chef est interdit.**

La certification de conformité des documents n'existant plus, il sera demandé à chaque candidat convoqué pour l'entretien d'admission de venir avec l'original de sa pièce d'identité (le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité) et de son diplôme (pour les AS, AP et AMP).

LES EPREUVES DE SELECTION VARIENT EN FONCTION DU STATUT DU CANDIDAT

Candidats inscrits en Terminale, ceux titulaires d'un baccalauréat, de l'autorisation du jury de présélection, d'un titre de niveau IV ou du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle)

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois : deux épreuves écrites d'admissibilité, puis une épreuve d'admission pour les candidats déclarés admissibles après l'écrit.

Epreuves d'admissibilité

- **Une épreuve écrite et anonyme d'une durée de 2 heures notée sur 20 points.**
Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3 000 à 6 000 signes, relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social.
Le texte est suivi de trois questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments notamment chiffrés, et de donner un avis argumenté sur le sujet. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.
- **Une épreuve de Tests d'aptitude, d'une durée de 2 heures notée sur 20 points.**
Cette épreuve anonyme a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Epreuve d'admission (pour les candidats déclarés admissibles à l'écrit)

- **entretien avec trois membres de jury, d'une durée de 30 minutes noté sur 20 points** relatif à un thème sanitaire et social, permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

Pour être ADMIS, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

Candidats titulaires du **Diplôme d'Etat d'Aide-soignant(e)**
ou du **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture**
(justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle)

La sélection ne comprend qu'une seule épreuve écrite d'admission.

Epreuve d'admission

- **Analyse de 3 situations professionnelles, écrites et anonymes, d'une durée de 2 heures notée sur 30 points** : chaque situation fait l'objet d'une question. Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

Pour être ADMIS, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 15 sur 30.

Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture ayant réussi l'épreuve de sélection sont dispensés des unités d'enseignement (UE) correspondant à la compétence 3 du référentiel infirmier défini à l'annexe II « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».

Candidats titulaires du **Diplôme étranger d'Infirmier**

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois : une épreuve écrite d'admissibilité, puis deux épreuves d'admission pour les candidats déclarés admissibles après l'écrit.

Epreuve d'admissibilité

- **Une épreuve écrite et anonyme, d'une durée de 2 heures notée sur 20 points** comportant l'étude d'un **cas clinique** en rapport avec l'exercice professionnel infirmier suivi de cinq questions permettant en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française, les connaissances dans le domaine sanitaire et social, les capacités d'analyse et de synthèse et les connaissances numériques.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Epreuve d'admission (pour les candidats déclarés admissibles à l'écrit)

- **Une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum notée sur 20 points**. Elle consiste en un entretien en langue française avec deux personnes membres du jury. Cette épreuve permet d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription.
- **Une épreuve de mise en situation pratique d'une durée d'une heure notée sur 20 points** dont quinze minutes de préparation, porte sur la réalisation de deux soins en rapport avec l'exercice professionnel infirmier. Elle doit permettre aux membres du jury d'apprécier les capacités techniques et gestuelles des candidats.

Pour être ADMIS, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

Candidats inscrits en PACES

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 paru au JO du 29 décembre 2012 les étudiants ayant validé les unités d'enseignement de la Première Année Commune aux Etudes de Santé depuis moins d'un an sont dispensés d'épreuve écrite, et ne passent donc que l'épreuve orale d'admission à l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Le candidat doit adresser l'attestation de validation de la première année dans les meilleurs délais.

Epreuve d'admission

- **entretien avec trois membres de jury, d'une durée de 30 minutes notée sur 20 points** relatif à un thème sanitaire et social, permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

Pour être ADMIS, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Si les épreuves orales sont antérieures au résultat PACES, l'entrée sera subordonnée à la production de l'attestation de réussite de l'année de PACES.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS A LA CLÔTURE SERONT TRAITÉS

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 05 MARS 2018

(le cachet de la poste faisant foi ou remise en mains propres au secrétariat avant 18h00)

RAPPEL : Les frais d'inscriptions sont acquis à l'établissement sauf en cas d'absence à une épreuve justifiée par un certificat médical.

Toute correspondance est à adresser au :
Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan les Mureaux
CAMPUS de Formation - IFSI
1, Rue Baptiste Marcet - 78130 LES MUREAUX
Tél. : 01 30 91 84 56 – Télécopie : 01 30 91 84 64
E-mail : concours@chimm.fr - Site Internet : www.campuschimm.fr

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr

Le calendrier des épreuves de sélection et de l'affichage des résultats

Début des inscriptions	27 novembre 2017
Clôture des inscriptions	05 mars 2018
Epreuves écrites	04 avril 2018
Affichage admissibilité (bacheliers et équivalents diplômés étrangers d'infirmiers)	15 mai 2018
Affichage des résultats (Titulaires DEAS - DEAP)	15 mai 2018
Epreuves d'admission	22 mai au 15 juin 2018
Affichage admission (bacheliers et équivalents diplômés étrangers d'infirmiers)	21 juin 2018

Chaque candidat sera informé **INDIVIDUELLEMENT** par courrier des résultats qu'il a obtenus. En cas de réussite : il sera précisé le rang de classement sur liste principale ou sur liste complémentaire.

Pour les candidats ADMIS

Pour les bacheliers et les PACES, une **attestation de succès** devra être adressée à l'I.F.S.I., **au plus tard 4 jours après l'affichage des résultats des examens.**

Les frais de formation

- Les tarifs applicables aux candidats admis à suivre leur formation au Centre Hospitalier Intercommunal sont fixés pour l'exercice 2018/2019 ainsi qu'il suit :

Candidats		Montant annuel
Frais d'inscription aux épreuves de sélection (cette somme est demandée au moment de l'inscription)		98,00 €
Frais d'inscription à l'entrée en institut de formation (cette somme est demandée au moment de l'inscription)		187,00 €
Scolarité	Candidat pris en charge par le Conseil Régional	0 €
	Organismes (Fongecif, OPCA ...)	8 160,00 €
	Etudiant assumant les frais de formation	8 160,00 €

Lieu des épreuves écrites de sélection

- Lycée François VILLON, 5 Rue Salvador Allende, 78130 Les Mureaux

Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux

CAMPUS de Formation

Site de Bécheville 1, rue Baptiste Marcet 78130 LES MUREAUX

Tél. : 01 30 91 84 56 - Fax : 01 30 91 84 64 - Site Internet : www.campuschimm.fr